



CFPPA  
DE L'OISE

CULTIVONS VOTRE AVENIR



CFA  
AGRICOLE PUBLIC  
DES HAUTS-DE-FRANCE

BP AP

Niv 4 - RNCP38314

Taux de satisfaction, de  
réussite et d'insertion



# Aménagement Paysager

**A** Formation en apprentissage de 870 heures réparties sur 2 ans

**FC** Nous contacter

## CONTENU DE LA FORMATION

**C1** : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

**C2** : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

**C3** : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

**C4** : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

**C5** : Mettre en place des infrastructures

**UCARE** : Réaliser des structures métalliques à vocation paysagère

## OBJECTIFS

Obtenir une qualification professionnelle pour exécuter et encadrer des travaux d'entretien et d'aménagement des jardins et espaces verts :

- Réaliser les travaux de création d'infrastructures d'un espace en suivant le plan d'exécution (construction paysagère, arrosage, voie de circulation,...)
- Réaliser des travaux de plantation des végétaux, de semis et d'engazonnement
- Réaliser des travaux d'entretien d'espaces paysagers et d'infrastructures paysagères
- Assurer l'entretien du matériel et des équipements
- Assurer la conduite technico-économique des chantiers de l'entreprise
- Gérer et organiser le travail sur les chantiers

## LES DÉBOUCHÉS

Le titulaire de l'emploi travaille le plus souvent en tant qu'ouvrier hautement qualifié en espaces verts. Il peut également être Chef d'équipe / Salarié dans une entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public.

## DATES DE LA FORMATION

Le début de la formation est fixé en septembre chaque année.

Possibilité d'intégrer la formation tout au long de l'année sous conditions (contacter le CFPPA)

## DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Entrées principalement en septembre/octobre. Possibilité d'intégration en cours d'année. Au maximum dans les 3 mois qui suivent le début du contrat

## RYTHME DE L'ALTERNANCE

En moyenne 1 semaine en UFA et 3 semaines en entreprise, de septembre à juin.

## PUBLIC

- Apprentis

- **Accueil de personnes en situation de handicap** ; nous contacter.

Accompagnement possible par un référent des personnes en situation de handicap et /ou en difficultés

D'autres conditions d'accès existent, contacter le CFPPA

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avoir le projet de signer un contrat d'apprentissage

Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis et test de positionnement

## PRÉREQUIS

**Âge** : **A** de 15 à 29 ans révolus. Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé

**Les candidats doivent justifier lors de l'entrée en formation :**

- Justifier d'un diplôme de niveau 3 (CAP(a) ou BPA) ou supérieur
- Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Coordonnateur de pôle

03 44 05 98 19

CFPPA de l'Oise - Site de Beauvais  
40 rue Villebois-Mareuil, 60 000 BEAUVAIS

[www.lyceeagricoledeloise.fr](http://www.lyceeagricoledeloise.fr)

## LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MÉTIER VISÉES PAR L'ACTION DE FORMATION

Le salarié titulaire du BP Aménagements paysagers (AP) réalise et fait réaliser, à partir de directives précises du chef de chantier, du conducteur de travaux et/ou du chef d'entreprise, les travaux spécifiques de l'entreprise en lien avec sa spécialité. Il est responsable de l'exécution des consignes données et de la conformité, par rapport au cahier des charges des travaux demandés. Il fait preuve d'autonomie et de polyvalence dans l'exécution des tâches.

## LES CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Exercice du métier essentiellement en extérieur en relation avec les clients et du public. Déplacements. Bonne condition physique requise.

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation diplômante niveau 4

Formation dispensée en face à face pédagogique

Pédagogie de l'alternance et active

### DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Formation en 6 Unités Capitalisables, obligation de validation de l'ensemble des UC. Le BP est constitué de 6 blocs de compétences dont 5 nationaux et 1 à l'initiative du centre de formation.

Chaque bloc de compétences est validé par des épreuves principalement orales.

### POSSIBILITÉ DE VALIDER UN OU PLUSIEURS BLOCS DE COMPÉTENCES

- Préparer le chantier
- Réaliser les travaux
- Effectuer le suivi du chantier



### POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

- Certificat de Spécialisation
- BTSa Aménagements Paysagers

### ACCÈS PAR TRANSPORT

Bus, Train  
Transports scolaires  
Possibilité de stationnement public

**Restauration possible sur place**

### TARIFS

Coût moyen France Compétence ou CNFPT. Nous consulter.

### FINANCEMENT

Conseil Régional, PTP (Projet de Transition Professionnelle), OPCO, Contrat de professionnalisation, CPF (Compte Personnel de Formation), Personnel

### RÉMUNÉRATION <sup>A</sup>

L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise.  
L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

**Certificateur :** Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA).

**Date d'enregistrement :** 07/08/2019